

SÉJOUR À ST CAST LE GUILDO DU 13 AU 20 JUIN 2026

Animateurs - Organismes :

Paul POTTECK 06 80 68 01 98
e-mail : p.potteck@gmail.com

Bertrand GUERCHOUX
e-mail : bertrand.guerchoux@zigzagrando.com



Programme des réjouissances : Randonnées pédestres

Arrivée le **SAMEDI 13 juin 2026**. Accueil au lieu d'hébergement à partir de 17 h 30.

PRIX DU SEJOUR : 650 € : (chambre individuelle 175 € en sus)

A régler avec votre pré-inscription le 25 mai 2025 au plus tard, le 1^{er} versement de 100 euros
second versement le 5 mars 2026 de 300 euros, solde le 5 mai 2026 250 euros.

COMPRENANT :

- L'apéritif de bienvenue
- Une réunion d'information
- La pension complète (boisson à table – vin & eau – et café au déjeuner inclus), du dîner du 1er jour au déjeuner du jour de votre départ,
- Panier repas complets & variés pour les sorties à la journée. (Bouteilles d'eau non fournies dans les paniers repas. Merci de prévoir un contenant pour la boisson.)
- Un dîner régional
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
- Le ménage assuré et linge de toilette changé en milieu de semaine
- Les animations de soirées
- L'accès à toutes les infrastructures
- La taxe de séjour

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental

N° de Siret : 448 149 336 00043



Adresse du séjour : Hôtel VTF** "L'hôtel des Bains"
18, Bd de la Mer
22380 Saint-Cast-le-Guildo
Tél 02 96 41 80 07

PROGRAMME :

Toutes les randonnées se feront par covoiturage au départ du lieu d'hébergement. Les horaires pour chaque journée : Rendez-vous à 8 h 45 sur le parking pour un départ à 9 h

- **Samedi 13 juin 2026** : Accueil à l'hôtel à partir de 17h30.
- **Dimanche 14 juin 2026** Randonnée autour de St Cast le Guildo, Rando normale    18,8 km, D+185m, IBP 48 - Groupe Cool 15,6 km, D+ 153 m, IBP 43.   
- **Lundi 15 juin 2026** : Découverte de DINAN et randonnée en bord de Rance, 6,8 km D+ 118 m, IBP 25,   
- **Mardi 16 juin 2026** : Visite de l'usine marémotrice de la Rance et randonnée dans ST MALO. 7,2 km, D+71m, IBP 21   
- **Mercredi 17 juin 2026** : Autour du Cap Fréhel depuis le fort La Latte. Rando normale    20,4 km, D+281m, IBP 53 – Groupe Cool 14,5 km, D+ 170, IBP 39   
- **Jeudi 18 juin 2026** : Visite du Château de la Hunaudaye et randonnées sur les rives de l'Arguenan. Rando normale 17,8 km, D+ 230 m, IBP 45    Rando cool 14,8 km, D+ 16,4 m, IBP 38.   
- **Vendredi 19 juin 2026** : Sortie à choisir entre Le Cap d'ERQUY    14,9 km , D+ 162 m, IBP 40 et la baie de St Brieux    15,8 km, D+ 126m, IBP 42 et variantes possibles.
- **Samedi 20 juin 2026** : Les chambres sont à libérer après le petit déjeuner.

La cotation des randonnées, est une estimation faite à partir des données du guide pratique de cotation des randonnées pédestres édité par la FFRandonnée. Ce guide est disponible sur notre site en page téléchargements.

Ce programme est susceptible de changer en fonction des conditions météo.

RECOMMANDATIONS :

Il convient d'être normalement entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour. Les randonnées sont organisées pour deux groupes de niveau pour les journées avec les plus longs linéaires. Les dénivelés sont peu importants et quelques variantes pourront vous être proposées

Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à prendre une gourde, un chapeau, des lunettes de soleil, de la crème solaire, une veste coupe-vent et quelques en-cas, sans oublier la bonne humeur.



	ZIG-ZAG RANDO 57 Maison pour Tous Atrium – BP 135 Rue de Bretagne 57141 WOIPPY Cédex https://zigzagrando.com/wordpress/lgs-nous-contacter	Assurance R.C.P : WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla, 52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002 Garantie financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1
---	---	---

ANNEXE 12 NOTICE D'INFORMATION

Séjour du samedi 13 au samedi 20 juin 2026 à ST CAST LE GUILDOR

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de l'Association « ZIG ZAG RANDO 57 » de fait licenciés pour l'année de validité du séjour.

Nombre de participants : 15 au minimum - 26 maximum.

Dates : du samedi 13 juin au samedi 20 juin 2026 (7 jours)

Déplacements en voiture personnelle – Rendez-vous sur place

L'organisation d'un co-voiturage ne fait pas partie de la prestation. Elle incombe aux participants à leur seule et entière responsabilité

PROGRAMME :

Les participants sont attendus le samedi 13 juin 2026 à partir de 17 h 30 sur le lieu d'hébergement. Les 6 journées de randonnées ont lieu dans les environs et leur accès est assuré en covoiturage depuis le lieu d'hébergement. Elles permettront notamment la découverte et la visite des villes de ST Malo, Dinan et Erquy (description détaillée de la difficulté des parcours dans le flyer du séjour).

HEBERGEMENT :

Hôtel VTF "L'hôtel des Bains"**
18, Bd de la Mer
22380 Saint-Cast-le-Guildo
Tél 02 96 41 80 07

COUT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **650 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double (supplément chambre individuelle **175 €** par personne)

Notre offre est établie sur la base de chambres doubles. Les personnes seules qui s'inscrivent à ce séjour acceptent explicitement d'être logées avec un autre adhérent, de leur choix ou non et ce dans la limite des places disponibles à l'organisation en chambre double. En cas de refus de cette clause, deux possibilités sont offertes :

- L'adhérent souscrit au supplément chambre individuelle sous réserve des disponibilités.
- Il demande l'annulation de sa pré-inscription à la réception des documents d'inscription

Ce prix comprend :

- L'apéritif de bienvenue
- Une réunion d'information
- La pension complète (boisson à table – vin & eau – et café au déjeuner inclus), du dîner du 1er jour au déjeuner du jour de votre départ,
- Panier repas complets & variés pour les sorties à la journée. (Bouteilles d'eau non fournies dans les paniers repas. Merci de prévoir un contenant pour la boisson.)
- Un dîner régional
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98
Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165
Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000
Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental



- Le ménage assuré et linge de toilette changé en milieu de semaine
- Les animations de soirées
- L'accès à toutes les infrastructures
- La taxe de séjour

Ne sont pas compris :

Les dépenses personnelles.

Le voyage, jusqu'au lieu d'hébergement et les déplacements sur place.

Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité. Le supplément est à régler en même temps que la pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter de la date d'envoi du mail d'information qui coïncide avec la parution du séjour sur le site. Cette pré-inscription est matérialisée par la saisie en ligne sur le site en page "Inscriptions Séjours et Convivialités" pour le séjour concerné et uniquement de cette manière. Le règlement du premier versement par utilisation du règlement sécurisé par carte bancaire ou par chèque est à réaliser au plus tard 8 jours après la saisie sur le site.

La clôture des pré-inscriptions est fixée au **25 mai 2025**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise 10 jours après la date de fin des pré-inscriptions. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et retour impératif sous 8 jours, du bulletin d'inscription et de l'ANNEXE 11 qui vous seront transmis après la clôture des pré-inscriptions et de la décision de poursuivre.

L'ouverture des préinscriptions prend fin à la date limite précisée pour le premier versement ou atteinte du quota de places disponibles.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du Bulletin d'Inscription sous 8 jours.

Tout document resté sous silence au bout de 8 jours vaut acceptation.

Le règlement de la réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** proposées par la FFRandonnée au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. Cette assurance ne peut être souscrite plus tard.

Quel que soit votre choix, il vous faudra signer et cocher la phrase :

« Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances souscrites »

PAIEMENTS :

Acompte de **100 €** à la préinscription (plus montant du supplément de la chambre individuelle si cette possibilité est offerte. Date limite **25 mai 2025**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Second versement, **300 € le 5 mars 2026**

Solde du séjour, **250 € avant le 5 mai 2026**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental



DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Voir début du présent document.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Suivant les modalités de l'assurance souscrites par vos soins dans l'annexe 11

Avant retour dans la limite du délai prescrit de 8 jours du bulletin d'inscription et de l'annexe 11 complétés et signés, la totalité des montants engagés est remboursée dans un délai de 15j à compter de l'annulation.

En cas d'annulation une fois le bulletin d'inscription et l'annexe 11 retournés dans les délais ou restés sous silence au-delà du délai de retour, il sera facturé 25 € de frais de dossier et le montant des sommes engagées non récupérables par ZigZag Rando 57 auprès de ses fournisseurs.

À sa demande, l'adhérent sera destinataire de la facture des frais qui lui restent imputés. Suivant le cas, le règlement des sommes dues par l'adhérent ou le remboursement des sommes trop perçues par ZigZag Rando 57 sera réalisé dans un délai de 15 jours après la date de fin du séjour.

À cet effet, Il serait souhaitable de prendre une assurance ou vérifier l'éventuelle couverture par votre CB.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide et inscrit à ZigZag Rando 57.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT, les primes d'assurances éventuellement souscrites et les frais de gestion de ZigZag Rando 57, resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra procéder à son inscription selon les modalités de ZigZag Rando 57 et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Le remboursement des frais à l'adhérent cédant son séjour ne pourra être effectué qu'une fois le remplacement validé.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association
<https://zigzagrando.com> page "documents téléchargeables" de l'Espace Membres ou directement à l'adresse
<https://zigzagrando.com/wordpress/documents-telechargeables>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98
Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165
Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000
Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental

